RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

MTLC
65 avenue du Point du Jour
69005 LYON
N° d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes : 4100091367

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité limitée (SARL) AJ DIAGNOTICS en société par actions simplifiée (SAS)

A Monsieur Julien DOROTTE,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision des associés en date du 27 mars 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse sur la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La société a débuté son activité le 15 juillet 2011 sous la forme d'une Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital social de 5 000 €.

La synthèse de cette analyse au 31 décembre 2024 est la suivante :

- La société possède des disponibilités à hauteur de 99 758 € ;
- Les emprunts et de dettes financières auprès d'établissements de crédit se limite à 1 205 € de capital restant dû ;
- La société a réalisé un chiffre d'affaires pour l'exercice 2024 de 67 106 € ;
- Le résultat net 2024 est de - 6 453 € (perte) ;
- La société possède des capitaux propres à hauteur 124 882 €.

MTLC
65 avenue du Point du Jour
69005 LYON
N° d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes : 4100091367

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre Société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de la dernière situation, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Par ailleurs, aucun avantage particulier ne nous a été signalé.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

LYON, le 28 mars 2025,

Le commissaire à la transformation
MTLC

Mathieu LUCHETTA

[redacted]